

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2022**

Le 23 juin 2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

**Etaient présents** : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme CIRET Delphine, Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mr DUENAS Bastian à partir du 4<sup>ème</sup> point, Mme VILLEMONT Isabelle.

**Excusés** : Mr AGDODJAN Jonas, Mme BRAGA Cynthia avec procuration à Mme BAILLEUL Laure, Mme DIAS Pascale, Mme HARDY Natacha, Mr DANCHOT Valentin, Mr HEDE Yoann, Mr PTAK Frédéric.

**Secrétaire de séance** : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00  
Il fait un point sur les pouvoirs.

### **1 - : Approbation du compte rendu du conseil du 24 mars et du 14 avril 2022 :**

Monsieur le Maire demande à son assemblé si tout le monde a pu prendre connaissance des comptes rendus du conseil du 24 mars 2022 et du 14 avril 2022.

Il soumet ces derniers au vote. Ils sont acceptés à l'unanimité.

### **2 – Tarif de la cantine à compter de septembre 2022 :**

Monsieur le Maire propose à son conseil, l'augmentation du prix du repas au restaurant scolaire (dernière augmentation juin 2017).

Il propose de porter le prix du repas enfant à 3.30 € et le prix du repas adulte à 5.90 € à compter du 1er septembre 2022

Les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité.

### **3 – Tarif du centre de loisirs pour juillet 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil que le centre de loisirs ouvrira ses portes du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet 2022.

Il accueillera les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les horaires du centre seront les suivants :

De 7h30 à 8h30 :	Garderie
De 8h30 à 17h30 :	Centre de loisirs
De 17h30 à 18h30 :	Garderie

Concernant les tarifs, il propose à son conseil les tarifs suivants :

Quotient Familial	Tarif par enfant	
	½ journée sans repas	Journée avec repas
QF inférieur à 400 €	4.50 €	6.10 €
QF de 401 à 700 €	5.60 €	7.60 €
QF à partir de 701 €	6.10 €	8.70 €
Enfant bénéficiaire de l'AEEH		

Pour les enfants hors commune, il propose les tarifs suivants :

Tarif par enfant	
½ journée	Journée
12.20 €	14.20 €

Également, il propose le montant des participations demandées aux parents pour les sorties exceptionnelles du centre, à savoir :

Sorties au centre équestre :	10 € de l'heure
Voyage journée de clôture de centre :	20 €

Après échange, le conseil accepte ces tarifs.

#### **4 – Recrutement et rémunération des animateurs et du directeur du centre de loisirs 2022 :**

Monsieur le Maire explique à son conseil que la commission a procédé à l'examen des candidatures pour l'encadrement du centre de loisirs 2022.

Il expose les candidatures qui ont été retenues :

- 1 Directeur : Monsieur SAM PAIO José
- + 6 animateurs BAFA ou équivalent
- + 2 animateurs non BAFA

Ces animateurs et le directeur seront recrutés sur des postes d'emplois saisonniers créés par la commune pour le centre de loisirs.

Concernant la rémunération, il propose à son conseil les modalités suivantes :

- Directeur : SMIC + 6 % de l'heure
- Animateurs BAFA ou équivalent : 57 € la journée
- Animateurs non diplôme : 54 € la journée

Il précise que des heures complémentaires ou supplémentaires seront payées pour les heures de réunion et de préparation de l'organisation du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident ces propositions.

## **5 – Tarif de refacturation des heures de balayage aux autres communes :**

Monsieur le Maire propose à son conseil l'augmentation du prix pour la location de la balayeuse aux communes des alentours :

Journée :	490 € avec repas de l'agent
½ journée :	240.€

Il rappelle que les communes intéressées doivent désormais signer des conventions concordantes avec le détail de la prestation. La facturation se fera via une émission de titre à la commune bénéficiaire à l'issue de la prestation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces augmentations de tarifs pour la location de la balayeuse.

## **6 – Délibération pour les heures supplémentaires des agents si besoin :**

Monsieur le Maire propose à son conseil de délibérer sur l'attribution d'indemnités dites "heures supplémentaires" aux agents à temps complet effectuant des travaux supplémentaires relevant d'un caractère exceptionnel fondé sur les nécessités de service.

Il propose d'étendre cette attribution à tous les cadres d'emplois de la commune et à toutes les filières.

Il précise qu'outre cette délibération, un arrêté individuel par agent sera fait et que les heures seront uniquement faites après accord de l'autorité territoriale.

Le bénéfice des heures supplémentaires serait également étendu dans les mêmes conditions aux agents non titulaires occupant des emplois de même nature que ceux relevant des cadres d'emplois attributaires mentionnés dans le paragraphe ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces propositions.

## **7 – Achat d'un panneau de signalisation à la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire propose à son conseil d'installer un panneau lumineux de signalisation à la salle des fêtes.

Il expose le devis de la société de Centre Enseignes Service de Méreau pour un montant de 4 272.00 € TTC.

Il explique que cet achat n'était pas prévu et qu'une décision modificative sera faite.

Cette dépense sera payée sur l'opération 59 « Salle des fêtes ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette proposition.

## **8 – Construction d'un préau dans la cour de l'école :**

Comme prévu au moment du vote du budget, Monsieur le Maire présente à son conseil, le devis de la société DERICE de Méreau pour la réalisation d'un préau pour la cour de l'école un montant de 28 200.00 € TTC.

Il rappelle que cette dépense est prévue au budget sur l'opération 85 « école ». Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette proposition.

### **9 – Travaux de dissimulation de réseaux de télécommunication avec le SDE 18**

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas encore reçu le devis. Ce point est donc reporté au prochain conseil.

### **10 – Conventions avec Orange et le SDE 18 pour la dissimulation de réseaux :**

Les documents n'ont pas été reçus, ce point est donc reporté à un conseil ultérieur.

### **11 – Travaux de raccordement électrique « Rue de l'Arnon » :**

Monsieur le Maire présente à son conseil les projets de constructions de maisons individuelles Rue de l'Arnon, situés en zone U. Il explique que le réseau électrique doit être étendu pour les futurs raccordements des habitations.

Il présente le devis d'Enedis pour l'extension du réseau un montant de 5 838.48 € TTC.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, une décision modificative sera faite à l'opération 91 « Extension de réseaux ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ce devis à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire a signé les documents relatifs à ces travaux.

### **12 – Apurement du compte 1069 en vue du passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

Dans la perspective du passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2023, certains prérequis sont nécessaires dont l'apurement du compte 1069.

Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultat de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Pour la commune de Méreau, le compte 1069 est débiteur de 2 115.38 €.

Il convient donc de procéder à cet apurement par opération d'ordre non budgétaire :

- Le compte 1068 « excédent de fonctionnement » est débité par le compte 1069 pour ce même montant. Cette opération est enregistrée dans les seules écritures du compte public à l'appui de cette délibération.

Par conséquent, une décision modificative devra être faite pour créditer le compte 1068.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cet apurement.

### **13 – Décisions modificatives budgétaires :**

Afin de régler financièrement les travaux et les ajustements comptables ci-dessus, plusieurs décisions modificatives doivent être prises comme suit :

#### **Virement de crédit pour le panneau de la salle des fêtes :**

<b>Compte</b>	<b>OPERATION</b>	<b>Montant</b>
2158	59 – SALLE DES FETES	+ 4 280 €
2151	25 - VOIRIE	- 4 280 €

#### **Virement de crédit pour l'extension du réseaux électriques :**

<b>Compte</b>	<b>OPERATION</b>	<b>Montant</b>
21534	91 – Extension réseaux électrique	+ 5840 €
2151	25 - VOIRIE	- 5840 €

#### **Apurement du 1069**

<b>Compte</b>	<b>OPERATION</b>	<b>Montant</b>
1068		+ 2116 €
2151	25 - Voirie	- 2116 €

#### **Virement de crédit, remboursement d'une taxe d'aménagement payée 2 fois :**

<b>Compte</b>	<b>OPERATION</b>	<b>Montant</b>
673	Titre annulé sur année antérieure	+ 200 €
65888	Autres	- 200 €

#### **Régularisation de l'affectation de résultat :**

<b>Compte</b>	<b>OPERATION</b>	<b>Montant</b>
001 - DI	Solde d'exécution	+ 0.20 €
1068 - RI	Excédent de fonctionnement	+ 0.20 €

### **14 – Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions 2022 proposé par la commission des finances comme suit :

ADMR	200 €
ASM	305 €
Association Service ASSIAD	200 €
Club de la joie de vivre	500 €
Secours Populaire Français	200 €
Caisse des écoles	1 500 €

Club de football	2 200 €
Les Baladins de l'Arnon	305 €
Model Air Club	300 €
Paroisse de Lury	100 €
Association Les Petits Princes	215 €
Syndicat de chasse	500 €
Tennis Club	800 €
USM Vélo	900 €
Wild'dance	400 €
ZQUASH	200 €

Ces sommes ont été prévues au budget au compte 6574 « Subventions de fonctionnement ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces subventions.

### **15– Délibération pour la publication des actes :**

Suite à l'ordonnance n°2021-13110 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021.13111 du même jour, pour l'assouplissement et réformement des règles de publicités des actes des collectivités, Monsieur le Maire propose à son conseil de publier les actes (procès-verbaux des réunions et registre des délibérations) de manière électronique (site internet de la commune) et par voie papier (affichage commune).

### **16 – Contrat d'apprentissage CAP Jardinier - paysagiste :**

Comme déjà énoncé lors du dernier conseil, Monsieur le Maire rappelle qu'il a une demande de contrat d'apprentissage financé à 80 % pour un CAP jardinier paysagiste sur 2 ans. Il précise que c'est un jeune de 18 ans.

Il propose donc de signer ce contrat pour une durée de 2 ans.

Il soumet cette proposition au vote. Elle est acceptée à l'unanimité et autorise monsieur le Maire a signé tous les documents relatifs à ce recrutement.

### **17 – Questions ou informations diverses :**

Monsieur le Maire présente une lettre de remerciements du conseil pour la subvention en faveur de l'Ukraine.

Une adjointe présente l'application Illiwap et le conseil municipal des jeunes.

Également, explication sur un projet culture et patrimoine avec la communauté de communes pour des actions avec les écoles pour un partage intergénérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le / La secrétaire de séance

Le Maire

MORNAY Alain